

COIN technipharm

MAI/JUIN 2023

UNE ATP TISSE UN LIEN ENTRE LA CLINIQUE ET LA TECHNOLOGIE

QUAND ELLE SUGGÈRE AUX JEUNES DIPLÔMÉS d'« essayer différents domaines dans la profession et de profiter de toutes les

QUELQUES CHIFFRES*

Nombre total de techniciens en pharmacie agréés/titulaires d'un permis d'exercice au Canada : **10 502**

Alberta : **1 827**

Colombie-Britannique : **1 755**

Manitoba : **228****

Nouveau-Brunswick : **253**

Terre-Neuve-et-Labrador : **261**

Nouvelle-Écosse : **248**

Ontario : **5 688**

Île-du-Prince-Édouard : **79**

Saskatchewan : **391**

* Au 1^{er} janvier 2023. Il n'y a pas de techniciens en pharmacie agréés au Québec ou dans les territoires. Source : Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP).

** L'agrément des techniciens en pharmacie du Manitoba est régi par l'Ordre des pharmaciens du Manitoba; toutefois, s'ils figurent au tableau de l'Ordre, les techniciens en pharmacie agréés de cette province ne sont pas titulaires d'un permis d'exercice. Leur nombre n'est donc pas pris en compte dans le nombre total des techniciens en pharmacie titulaires d'un permis d'exercice au Canada et n'est fourni qu'à titre indicatif.

PASSEZ EN REVUE toutes nos leçons de FC destinées aux ATP sur eCortex.ca

Toutes nos leçons de FC sont accréditées par le Conseil canadien de l'éducation continue en pharmacie (CCECP).



Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement : eCortex.ca

possibilités d'apprentissage qui sont offertes », la technicienne en pharmacie Shelley Dellamattia met en pratique ce qu'elle prêche.

Tout au long du cheminement qui l'a menée à son poste actuel de spécialiste en informatique clinique à BC Cancer, elle a assumé une grande variété de rôles. Son parcours a commencé lorsqu'elle a cherché à changer de carrière et a décidé que le métier de technicienne en pharmacie lui convenait pour plusieurs raisons, notamment son grand souci du détail. En 2006, elle a obtenu ce qu'on appelait alors un diplôme en techniques pharmaceutiques. Peu après la réglementation de la profession en Colombie-Britannique, elle a suivi des cours de transition et a obtenu son agrément en 2015.

Depuis qu'elle a intégré l'équipe de BC Cancer en 2007, elle a exercé de nombreuses fonctions dans divers domaines, dont la pharmacie ambulatoire, la gestion des stocks et des achats, le mélange de médicaments de chimiothérapie, la saisie des commandes, l'accès aux médicaments (un programme qu'elle a lancé au centre d'Abbotsford) et les essais cliniques. Auparavant, elle a effectué toutes les rotations dans une pharmacie d'hôpital. « Ce poste a été formidable, car il m'a permis d'acquérir de l'expérience en milieu hospitalier, étant donné que BC Cancer fournit essentiellement des soins ambulatoires; seul l'un de nos centres dispose d'un petit service d'hospitalisation », explique-t-elle.

En janvier 2021, elle a décroché le poste de spécialiste en informatique clinique, qu'elle décrit comme « le lien entre la clinique et la technologie pour améliorer les résultats de santé des patients ». À ce titre, elle interagit avec le personnel de première ligne de la pharmacie pour diriger et soutenir la conception et l'intégration du flux de travail clinique dans un système informatique. « BC Cancer compte de nombreux centres, et chacun d'eux a son propre flux de travail, explique-t-elle. Nous communiquons les connaissances que nous transmet notre personnel de première ligne à l'équipe responsable de la création et de la mise à jour des informations



dans le système; nous jouons donc le rôle d'intermédiaire. »

Tout cela fait partie du projet Clinical & Systems Transformation, une initiative pluriannuelle à grande échelle de la Provincial Health Services Authority, de Vancouver Coastal Health et de Providence Health Care visant à fournir des soins rationalisés grâce à des pratiques cliniques normalisées et à un système d'information clinique entièrement intégré.

À l'heure actuelle, Shelley est responsable des demandes de changements pour les nouvelles initiatives, telles qu'un projet pilote de thérapie de remplacement de la nicotine fournie par les infirmières, en plus de son travail de soutien. « J'interagis avec les oncologues, les infirmières, les pharmaciens, le personnel de bureau, la direction, puis avec des personnes affectées à des fonctions précises au sein de chacun de ces groupes, telles que la sécurité des médicaments, l'information sur les médicaments, les achats et l'appui aux bases de données ».

Bien qu'elle travaille actuellement dans le domaine des essais cliniques, en particulier avec le pharmacien de cette équipe, elle s'occupe également de tâches plus générales. Récemment, elle s'est rendue à Prince George avec les deux pharmaciens de son équipe pour étudier la conception du flux de travail en vue de l'activation d'un nouvel établissement, « tout en soutenant notre équipe pharmaceutique affectée aux essais cliniques à Vancouver. C'est donc un peu de tout ». L'équipe s'est depuis élargie à trois pharma-

>> SUITE À LA PAGE 5

Coin technipharm a reçu l'approbation de



CANADIAN PHARMACISTS ASSOCIATION / ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU CANADA

Un service éducatif offert aux assistants techniques en pharmacie canadiens par Teva www.tevacanada.com

teva

Éditrice
Rosalind Stefanac

Journaliste
Sally Praskey

Directrice artistique
Lima Kim

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry
Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott B.Sc.,Phm.

Pam Fitzmaurice ATP

Mary Bozoian
Association canadienne des
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan RPhT, CPhT

Frédéric Dugas
Association québécoise des assistants
techniques en pharmacie

Margaret Woodruff
Humber College

Tana Yoon CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNI PHARM et COIN TECHNI PHARM FC
sont publiés par ProfessionSanté.ca,
une division d'Ensemble IQ
1425, boul. René-Lévesque O., 2^e étage,
Montréal (Québec) H3G 1T7

Ces publications sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que
nous parlions dans *Coin technipharm* ?

Envoyez vos idées et vos
commentaires à Vicki Wood
vwood@ensembleiq.com

Un service éducatif offert aux assistants techniques
en pharmacie canadiens par Teva
www.tevacanada.com

teva

Visitez nos sites Web
www.ProfessionSanté.ca
www.tevacanada.com

NOUVELLES

La Saskatchewan élargit la formation pour les techniciens

LE PROGRAMME DE TECHNIQUES PHARMACEUTIQUES est l'un des huit programmes de formation en soins de santé qui seront élargis en Saskatchewan cet automne. Ces possibilités supplémentaires sont le résultat d'un investissement initial immédiat de 5,5 millions de dollars qui permettra de créer plus de 550 nouvelles places de formation postsecondaire dans 18 programmes de formation en soins de santé.

L'élargissement des programmes de formation dans le domaine de la santé est l'un des quatre piliers (recrutement, formation, incitation et maintien en poste) du plan d'action provincial en matière de ressources humaines dans le secteur de la santé, annoncé en septembre dernier.

Les établissements d'enseignement postsecondaire de la province (écoles techniques, collèges régionaux, établissements autochtones et universités) soutiendront cette expansion afin que les étudiants puissent se former et travailler plus près de chez eux. Les étudiants auront également accès à diverses aides financières.

L'Ordre des professionnels de la pharmacie de la Saskatchewan a indiqué dans une récente infolettre qu'il cherchait à remédier à la pénurie chronique de techniciens en pharmacie, en particulier dans les pharmacies hospitalières de la province.

L'OCP met en garde contre la prestation de services pharmaceutiques aux conjoints

L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ONTARIO (OCP) indique dans son bulletin Pharmacy Connection qu'il est important pour les techniciens en pharmacie et les pharmaciens de savoir que la définition d'un patient aux fins de déterminer un abus sexuel relève de la loi, et qu'aucune exemption législative n'est actuellement prévue pour les conjoints ou autres partenaires intimes des adhérents.

Cela signifie qu'un adhérent qui fournit des services pharmaceutiques à son/sa conjoint(e) pourrait être reconnu coupable de faute professionnelle et faire l'objet de mesures disciplinaires, avec un risque important de révocation de son certificat d'agrément.

Le raisonnement est le suivant : dans la relation adhérent-patient, l'adhérent occupe une position de pouvoir. Le fait de traiter un(e) conjoint(e) – ou tout autre membre de la famille – donne lieu à un conflit d'intérêts inhérent et pourrait compromettre la capacité d'un adhérent d'exercer son jugement professionnel de manière objective et impartiale. En raison de ce déséquilibre de pouvoir, toute relation sexuelle ou romantique entre un adhérent et un patient est considérée comme un acte de faute professionnelle et un abus sexuel possible, que la relation soit consensuelle ou non.

Les techniciens pourront suivre une activité de formation en EDI

L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ALBERTA (ACP) indique que les techniciens en pharmacie peuvent désormais se joindre aux pharmaciens pour suivre l'activité de formation prescrite pour 2023, qui porte sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), en particulier en ce qui concerne les communautés autochtones.

Cette expérience de formation a été mise au point par l'organisme Continuing Professional Development for Pharmacy Professionals (CPDPP) en collaboration avec l'ACP, l'Ordre des professionnels de la pharmacie de la Saskatchewan et l'Ordre des pharmaciens du Manitoba. Dans le cadre de la formation prescrite en EDI, les membres agréés sont encouragés à poursuivre leur éducation dans ce domaine et à en devenir des ambassadeurs auprès de leurs pairs, en soutenant leurs collègues dans leur apprentissage.

Des ressources de formation continue en EDI sont également accessibles aux membres agréés pour les aider à déterminer les prochaines étapes de leur parcours de formation. Ces ressources sont offertes sur le site web du CPDPP : <https://pharmacy-nutrition.usask.ca/cpdpp/external-resources/edi-resources-page.php>.

« La création d'environnements culturellement sûrs est une stratégie que les professionnels de la pharmacie peuvent intégrer dans leur lieu de travail et dans leur pratique quotidienne pour combattre les causes et les effets des disparités et des inégalités », indique l'ACP.

L'Ordre des pharmaciens de la Colombie-Britannique s'engage envers la sécurité culturelle des populations autochtones

DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE SON PLAN

STRATÉGIQUE 2022/23 – 2027/28, l'Ordre des pharmaciens de la Colombie-Britannique a adopté une nouvelle déclaration d'engagement, de nouvelles valeurs organisationnelles et un nouveau logo.

La déclaration d'engagement reflète l'engagement continu de l'Ordre à améliorer la sécurité culturelle des personnes issues des peuples autochtones et l'humilité à leur égard lorsqu'elles accèdent aux services pharmaceutiques en Colombie-Britannique : « Nous nous engageons à être un organisme de réglementation inclusif et collaboratif, qui se consacre à régir les pharmacies et les profes-

sionnels de la pharmacie au profit de la sécurité publique, d'une santé optimale et de soins culturellement sûrs et équitables, exempts de tout racisme envers les Autochtones et de toute autre forme de racisme ».

Les valeurs organisationnelles s'articulent autour de la responsabilité, de l'intégrité, de la sécurité culturelle des Autochtones, de l'humilité et du respect. Pour plus d'information : [CPBC-Strategic-Plan-21-26-v5 \(bcpharmacists.org\)](#).

Pour lier le tout, l'Ordre a également lancé un nouveau logo, constitué de son nom souligné de quatre points de couleur.

Le NLPB invite ses adhérents à consulter ses nouvelles normes

LE CONSEIL DE LA PHARMACIE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

(NLPB) encourage les techniciens en pharmacie et les pharmaciens à consulter la version révisée de ses normes d'exploitation de la pharmacie en milieu communautaire (Standards of Pharmacy Operation for Community Pharmacy – SOPO–Community). Il recommande de satisfaire aux exigences des nouvelles normes dès que possible et au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

Les changements comprennent les suivants :

- Des informations supplémentaires concernant les attentes en matière de sécurité des pharmacies ont été ajoutées.
- L'obligation de conserver les dossiers papier des patients pendant trois ans après leur numérisation a été supprimée. Des processus doivent être mis en place pour s'assurer que les dossiers électroniques sont complets et sécurisés avant de détruire les documents originaux.
- Les directives portant sur la responsabilité des membres agréés relative à la validation et l'authentification de toutes les ordonnances, quelle qu'en soit la source, ont été augmentées.
- Des dispositions ont été ajoutées concernant la remise des ordon-

nances, y compris l'attente d'un consentement éclairé en cas de remise à une personne autre que le patient, l'identification positive et les exigences de documentation.

- Des précisions ont été ajoutées concernant les contrôles techniques et cliniques et les renseignements qui doivent être utilisés et documentés pour ces contrôles.

« Les professionnels de la pharmacie doivent également noter qu'en plus des ordonnances écrites et des copies écrites des ordonnances verbales, les dossiers des patients comprennent tous les autres renseignements liés à la prestation de soins aux patients », souligne le bulletin d'information du NLPB, *The Apothecary*, dans son édition du printemps 2023. « Cela inclut des documents tels que les fiches d'évaluation des patients, les formulaires de documentation clinique, les fiches de préparation, les rapports de consultation et les fiches d'emballage. »

Pour consulter les nouvelles normes SOPO–Community : [Standards-Pharmacy-Operation-Community-Aug2022-for-imp-Sept2023.pdf \(nlpb.ca\)](#).

L'ACP élabore des normes de pratique pour le maintien de la compétence

L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ALBERTA (ACP) a récemment élaboré des normes de pratique pour la compétence continue qui sont entrées en vigueur le 31 mars. L'élaboration de ces normes est devenue nécessaire lorsque le gouvernement de l'Alberta a adopté le Health Statutes Amendment Act, 2020 (No. 2), également connu sous le nom de projet de loi 46, qui modifie la Health Professions Act (loi sur les professions de la santé).

Bien que les programmes de compétence continue (PCC) eux-mêmes ne soient pas modifiés, les amendements déplacent de la réglementation vers les normes de pratique l'autorité dont relèvent les PCC gérés par les ordres professionnels, ce qui donne à ces derniers plus de flexibilité pour s'assurer que les PCC restent pertinents pour la pratique contemporaine. Les anciens règlements et guides des PCC destinés aux techniciens en pharmacie et aux pharmaciens sont remplacés par des manuels de PCC distincts pour chaque profession.

L'ACP a invité ses membres agréés à examiner les normes au cours de l'été 2022. Après avoir pris en compte les commentaires reçus, l'ordre a apporté des modifications mineures aux normes et le conseil les a approuvées lors de sa réunion de septembre 2022.

Le comité de défense des intérêts de l'Association des techniciens en pharmacie de l'Alberta (Pharmacy Technician Society of Alberta – PTSA) a examiné les amendements proposés et a fourni des commentaires

écrits, formulant plusieurs recommandations concernant l'application de la notion de « direction » par rapport à celle de « supervision », ainsi que la possibilité de définir plus clairement les rôles appropriés pour les employés non agréés.

Sur la base de ces commentaires, « d'autres changements ont été apportés aux normes qui sont entrées en vigueur en mars 2023, explique Teresa Hennessey, administratrice de la PTSA. Nous sommes satisfaits de ce résultat, mais nous pensons que d'autres modifications au cadre d'exercice, y compris aux normes de pratique, sont encore nécessaires pour refléter la pratique moderne des techniciens en pharmacie et pour clarifier les rôles des assistants en pharmacie non agréés. » Elle précise que plusieurs membres du conseil d'administration de la PTSA ont participé à des groupes de discussion animés par l'Ordre des pharmaciens de l'Alberta (ACP) concernant les modifications supplémentaires à apporter aux normes. « Nous sommes impatients d'examiner la prochaine version, dit-elle. La version des normes qui est entrée en vigueur en mars 2023 comprenait des modifications corrélatives aux changements généraux apportés à la réglementation des professions de la santé. L'ACP a travaillé activement sur d'autres modifications, et nous nous attendons donc à la publication d'une autre version des normes pour consultation dans le courant de l'année. »

Éliminer le biais de poids en pharmacie

LES PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE doivent se prémunir contre les préjugés liés au poids s'ils veulent fournir des soins optimaux aux patients qui vivent dans des corps plus grands. C'est le message que Sandra Thies a délivré lors d'un webinaire organisé par l'Association des techniciens en pharmacie de la Colombie-Britannique (PTSBC) sur le thème « Intuitive Eating, Weight Stigma, and Developing Inclusive Care » (Alimentation intuitive, stigmatisation liée au poids et développement d'une prestation de soins inclusive).

Les préjugés liés au poids ou le « biais de poids » se définissent comme « des attitudes et des opinions négatives à l'égard de l'obésité et des personnes vivant avec l'obésité » et constituent une cause fondamentale d'inégalités en matière de soins de santé. Selon Sandra Thies, diététicienne agréée, conseillère certifiée en alimentation intuitive et enseignante clinique à l'Université de la Colombie-Britannique, 69 % des adultes en situation d'obésité font état d'une stigmatisation de la part des professionnels de la santé. Cette stigmatisation augmente le risque de troubles de l'alimentation et conduit à éviter les soins de santé.

Sandra Thies suggère plusieurs mesures que les professionnels de la pharmacie peuvent prendre pour fournir des soins impartiaux aux patients vivant avec l'obésité :

- Écouter sans faire de suppositions.
- Ne pas diagnostiquer les patients en fonction de leur volume corporel; traiter la maladie plutôt que le poids.
- Interroger tous les patients sur leur mode de vie, leurs habitudes d'exercice physique et leurs habitudes alimentaires afin de déterminer d'éventuels facteurs d'influence.
- Créer un environnement inclusif et accueillant. Sensibiliser le personnel à ne pas faire de commentaires sur le poids. Prévoir des chaises adaptées à différentes tailles. Veiller à ce que les équipements (tels que les brassards de tensiomètre) soient adaptés. Éliminer les magazines véhiculant des messages sur la perte de poids qui alimentent la honte liée à l'image corporelle.
- Encourager les petits changements et présenter certains principes de l'alimentation intuitive (voir encadré) au lieu de prescrire un régime.
- Éviter le langage stigmatisant. Au lieu de dire « un patient obèse », dire « un patient à forte corpulence » ou « un patient vivant avec l'obésité ». De même, au lieu de dire « un diabétique », dire « un patient vivant avec le diabète ».

« En tant que fournisseur de soins de santé, il est important d'examiner ses propres croyances et préjugés et d'être conscient de la façon dont ils se traduisent dans les

échanges avec les patients », souligne Sandra Thies.

Dans son travail auprès de clients qui vivent avec le diabète, Sandra Thies s'assure qu'ils bougent régulièrement et qu'ils consomment suffisamment de protéines, de fibres et de graisses saines, « car nous savons que le poids n'est pas le seul facteur d'aggravation du diabète, précise-t-elle. Je ne dis pas au patient qu'il ne doit plus manger de sucreries ou de sucre ». Au lieu de cela, elle explique au patient ce qu'il peut ajouter à ses repas ou à ses collations pour les rendre plus compatibles avec sa glycémie. « J'appelle cette approche la "nutrition par addition". Au lieu de regarder ce qu'on peut enlever, voyons ce qu'on peut ajouter à cette assiette. »

Points à retenir pour la mise en œuvre d'une prestation de soins sans préjugés liés au poids

- Évaluez vos propres préjugés sur le poids. Quelle est l'incidence du poids sur vos décisions en matière de soins? (Évaluez votre biais de poids sur le site <https://implicit.harvard.edu/implicit/canada/selectatest.jsp>).
- Trouvez la cause profonde d'un problème au lieu d'en rejeter la responsabilité sur le poids. Posez-vous la question suivante : vos décisions seraient-elles les mêmes pour une personne de plus petite corpulence?
- Si une personne doit être pesée pour une raison quelconque, demandez-lui d'abord la permission de le faire. Proposez-lui de se faire peser à l'aveugle, dans un espace privé.

>> SUITE À LA PAGE 5

face au quotidien



Todd Seals
Vivre avec le cancer

De vrais témoignages de vraies personnes

« Avant mon cancer, toute ma vie était centrée sur « un jour... ». Un jour je prendrai des vacances. Un jour je travaillerai moins. Un jour je passerai plus de temps avec ma famille ».

Lire le témoignage de Todd et plusieurs autres à TevaCanada.com/FaceAuQuotidien



De l'information, des conseils et la perspective de personnes vivant avec une maladie chronique.

teva

>> SUITE DE LA PAGE 4

Pratiquer l'alimentation intuitive

Sandra Thies est une adepte de l'« alimentation intuitive », qui consiste à trouver des aliments qui font du bien, mentalement et physiquement. Définie par deux diététiciens en 1995, l'alimentation intuitive est « un cadre d'alimentation autonome qui intègre l'instinct, l'émotion et la pensée rationnelle ». Ce principe s'oppose à la culture des régimes, un système de croyances qui vénère la minceur et encourage la perte de poids.

Les 10 principes de l'alimentation intuitive :

- Rejetez la mentalité de régime.
- Honorez votre faim : en quoi consiste votre sensation de faim?
- Faites la paix avec la nourriture : arrêtez de vous dire que vous devez ou ne devez pas manger certains aliments.
- Défiiez la police de l'alimentation : reconnaissez les règles alimentaires et abandonnez-les.
- Découvrez le facteur de satisfaction : qu'avez-vous vraiment envie de manger?
- Ressentez la satiété : écoutez votre corps pour savoir quand vous commencez à vous sentir rassasié.
- Gérez vos émotions avec bienveillance : on a parfois recours à la nourriture ou à la restriction pour échapper aux messages concernant nos véritables besoins.
- Respectez votre corps : remerciez-le pour toutes les merveilleuses choses qu'il fait pour vous.
- Mouvement : cessez de penser que vous « devriez » faire de l'exercice et réévaluez ce que vous considérez comme du mouvement.
- Honorez votre santé : des habitudes alimentaires saines vous procureront un sentiment de bien-être et seront bénéfiques pour votre santé à long terme.

Pour plus d'information : www.embracingintuition.ca.

>> SUITE DE LA PAGE 1

ciens et deux techniciens, qui exercent tous le même rôle. « La direction a décidé que les techniciens représentaient une valeur ajoutée pour ce rôle », explique-t-elle.

Bien que son expérience professionnelle ait permis à Shelley Dellamattia d'accéder à ce poste, elle a depuis suivi des formations en informatique, en essais cliniques et dans d'autres domaines pertinents. Elle s'est également inscrite à un cours de gestion de projet, car son travail consiste à recueillir des informations auprès des experts en la matière pour les transmettre aux personnes chargées de surveiller et d'enrichir le système.

Ce que Shelley trouve le plus gratifiant, c'est le sentiment d'accomplissement qu'elle éprouve chaque fois qu'elle termine un projet ou une étape d'un projet, « surtout s'il a un impact positif sur nos patients et notre personnel; le personnel de première ligne a besoin de se sentir en confiance dans son système ».

Ayant trouvé son créneau, Shelley Dellamattia se tourne vers l'avenir. Avec d'autres établissements à mettre sur pied et de nouveaux centres à intégrer, le travail ne manquera pas. « C'est un projet d'une telle ampleur, qui évolue sans cesse. » Pour quelqu'un qui aime le changement, cela convient parfaitement à Shelley.



teva

Les produits en vente libre de Teva

Maintenant offerts dans un tout nouveau conditionnement



Dites-nous ce que vous en pensez!

Scannez le code QR pour nous faire part de vos commentaires sur notre nouveau conditionnement

OTC-CA-00018, 09/2022